

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE ONZE LE 27 octobre (27/10/2011)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 21 octobre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS:** M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURELLENT, **Adjoint,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHESS, Mme Nicole STOCCO, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHESS, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRESENTES :**

Mme Héliène DELTORT (représentée par Mme CAVALIE), **Adjoint,**

M. Gérard CHOUKOUUD (représenté par M. NUNZI), M. Franck BOUSQUET (représenté par M. SELAM), Mme Christine FANFELLE (représentée par Mme LASSALLE), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. REDON), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Guy ROQUEFORT, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

Mme LASSALLE Christine est nommée secrétaire de séance.

**12 – 27 Octobre 2011**

**MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF**

Rapporteur : Monsieur le Maire.

**Vu** les délibérations en date du :

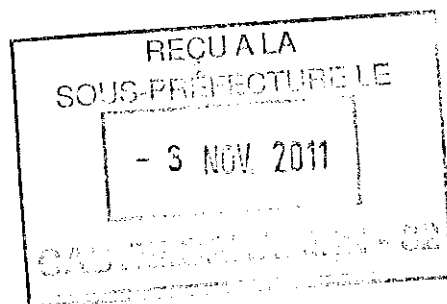
- 29 janvier 2009 approuvant le projet de création d'une maison des associations dite «Maison de la solidarité» pour un coût d'objectif de 1 220 000€ HT et autorisant la recherche de subventions auprès des différents partenaires,
- 23 avril 2009 approuvant le programme de l'opération pour un coût de 1 220 000€ HT réparti en deux phases d'un montant respectif de 600 000€ et 620 000€ et validant le plan de financement prévisionnel,
- 25 février 2010 approuvant les modifications de programme en y rajoutant les espaces nécessaires aux activités liées à l'emploi et à la formation, et requalifiant le projet en «Maison de l'emploi et de la solidarité».

Vu le rapport de Monsieur le Maire proposant :

- L'approbation des études d'avant-projet-définitif,
- L'arrêt du coût prévisionnel des travaux au montant de 1 135 000€ HT et la passation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération à 101 582,50€ HT (soit + 3 132,50€ HT) demandant son engagement au respect de ce coût assorti de seuils de tolérance portant le coût d'objectif de l'opération à 1 285 000€ HT.
- L'attribution des travaux par voie de procédure adaptée,
- L'autorisation à Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux et l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de + 3 132,50€ HT à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

**Le Conseil Communal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

1. **APPROUVE** les études d'avant-projet définitif,
2. **ARRETE** le coût d'objectif prévisionnel des travaux au montant de 1 285 000€ HT et la passation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération à 101 582,50€ HT demandant son engagement au respect de ce coût assorti de seuils de tolérance,
3. **DECIDE** l'attribution des travaux par voie de procédure adaptée,
4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux et l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de + 3 132,50€ HT à intervenir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.



Pour copie conforme  
Moissac le 28 octobre 2011  
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :